

## Heritage aux enfants quand les parents decedent

## Par corinne08, le 01/09/2014 à 18:17

## **Bonjour**

Je sais que I on ne peut pas d'heseriter un enfant devant le notaire mais que I on peut lui laisser un minimum et j aimerai connaître ce minimum

Ou alors est ce un pourcentage par rapport a la somme léguée

Merci

## Par aguesseau, le 01/09/2014 à 18:23

bir,

le minimum c'est zéro, voir même des dettes..

vous pouvez faire en sorte qu'à votre décès, votre succession ne soit pas bénéficiaire voir déficitaire.

les enfants sont effectivement héritiers réservataires, c'est à dire qu'ils ont droit à une part minimale de la succession de leurs parents selon le nombre d'enfants.

mais il n'est pas interdit qu'il n'y ait rien à hériter.

cdt